

Séance du 1^{er} juin 2017
Délibération n° 2017-56

L'an deux mil dix-sept, le 1^{er} du mois de juin à 20 heures 30, se sont réunis, à Cérilly, dans la salle du conseil communautaire, les membres du Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays de Tronçais, sous la présidence de Madame Corinne COUPAS, Présidente, dûment convoqués le 24 mai 2017.

Présent(s) : Madame Corinne COUPAS, Madame Marie-Solange LALEVEE, Monsieur Georges CHALMET, Monsieur Olivier FILLIAT, Madame Jacqueline PRENCHERE, Monsieur Fabien THEVENOUX, Monsieur Michel GALOPIER, Monsieur Daniel RONDET, Monsieur Bernard FAUREAU, Monsieur Daniel ARTIGAUD, Monsieur Cyril ROMERO, Monsieur Bernard SOULIER, Monsieur Jacques BARDIOT, Monsieur Pierre-Marie DELANOY, Monsieur Alain GAUBERT, Madame Marie-Line CLAME, Monsieur Denis CLERGET, Monsieur Daniel RENAUD

Formant la majorité des membres en exercice.

Procuration : Monsieur Stéphane MILAVEAU à Madame Corinne COUPAS, Monsieur Louis de CAUMONT à Monsieur Pierre-Marie DELANOY, Monsieur Julien POINTUD à Monsieur Alain GAUBERT

Absent(s) excusé(s) : Monsieur Thierry AUDOUIN, Madame Josette BEAUBIER, Monsieur Gilbert CAMPO, Monsieur Olivier LARAIZE, Madame Marie de NICOLAY représentée par sa suppléante Madame Marie-Line CLAME, Monsieur Bernard SAUPIC

Présent(s) sans voix délibérative : Madame Anne RENAUD, Madame Marie-Laure FOURNIER, Madame Catherine SADDE, Monsieur Robert LEPEE, Monsieur Francis LEBLANC.

Assistait également à la réunion : Monsieur Jean-Louis ETIEN

Nombre de Membres en exercice	26
Nombre de Membres présents	18
Nombre de suffrages exprimés	21
Votes Pour	21
Votes Contre	0
Abstention	0

NOMENCLATURE ACTES	
N° : 7-1	Thème : Finances

Objet : Aide aux associations

Le conseil communautaire,
Sur le rapport de la Présidente de la communauté de communes,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la délibération du conseil communautaire n°2016-59 du 26 mai 2016 du conseil communautaire relative au dispositif d'aide aux associations,
VU l'avis de la commission des Affaires sociales, de la vie associative et du Sport du 22 mai 2017,
CONSIDERANT que les 14 demandes ont été examinées par les membres de la commission au vu des critères d'éligibilité fixés par la délibération n°2016-59,

DECIDE :

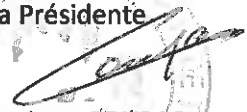
Article 1 : d'approuver l'attribution des subventions aux associations conformément au tableau ci-dessous ;

Association	Montant alloué en €
Club de foot d'Ainay	100,00
Association Papillons des Sables	500,00
Association Infos Tronçais	1 000,00
Bistrot Culture	300,00
Footsbarn Théâtre	500,00
Association Nguzu production	1 000,00

Article 2 : les 3 400 € de crédits nécessaires au paiement de ces subventions seront inscrits à l'article 6574 via un virement de crédits du chapitre 022 – dépenses imprévues dont le montant atteint 238 004,11 €

Fait et délibéré le 1^{er} juin 2017.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,
La Présidente

Corinne COUPAS

Madame la Présidente certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.